



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE



Le Directeur Régional des Affaires Culturelles

à

PREFECTURE DE LA MAYENNE -Bureau
des procédures environnementales et foncières
46 rue Mazagran
CS 91507
53 015 LAVAL cedex

**DIRECTION REGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES**

Service Régional de l'Archéologie

Affaire suivie par
Jean-Philippe Bouvet

Réf. Dossier SRA : 2016 - 468

V/Réf. : Mme Muriel Davenel

Objet : Installation classée , déposé par M. Lachaze Philippe sur la commune de LAVAL,
au lieu-dit « ZI des Touches 96 boulevard Henri Becquerel».

J'ai l'honneur de vous informer qu'aucune prescription ne sera émise sur le projet désigné
en objet et qui m'a été transmis en application de l'article R 523-9 du Code du patrimoine
par courrier en date du 15 juin 2016.

Néanmoins, il convient de rappeler au pétitionnaire que, concernant les découvertes
fortuites, les articles L114-3 à L114-5 et L531-14 du Code du patrimoine restent
applicables et donc lorsque, par suite de travaux ou d'un fait quelconque, des vestiges ou
objets archéologiques sont mis au jour, l'inventeur et le propriétaire sont tenus d'en faire
la déclaration immédiate au maire de la commune, lequel doit prévenir :

Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire
Service régional de l'Archéologie
1, rue Stanislas Baudry – BP 63518
44035 NANTES – Cédex 01 – Tél. 02.40.14.23.30

Fait à Nantes, le 1 juillet 2016


Pour le Directeur régional des affaires culturelles
et par délégation
L'adjoint au Conservateur régional de l'archéologie
Conservateur en Chef du patrimoine
Jean-Philippe BOUVET